

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	058	3
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 5 décembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 5 décembre 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAU, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 24	<b>Absents représentés :</b> MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT.
PRÉSENTS : 19	<b>Absent excusé :</b> M. PICARD
VOTANTS : 21	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance.

**AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOUSCRIRE UN MARCHÉ POUR LA  
CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION POUR LE GROUPE SCOLAIRE  
ALPHONSE DAUDET**

Monsieur LEHMANN, Maire-Adjoint chargé de la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique expose à l'assemblée que l'opération concerne la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour le groupe scolaire Alphonse Daudet à Égly, prévu pour la rentrée 2026. Le bâtiment de 613,6 m<sup>2</sup> accueillera 500 enfants. Il comprendra deux salles à manger séparées, dont un self-service pour les élémentaires.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 389 481,61 € HT.

Un marché en procédure adaptée, publié au BOAMP et sur le profil d'acheteur, et comptant 13 lots doit être conclu :

- Lot 1 : Installation - Gros Œuvre - Fondation
- Lot 2 : Charpente - Façade Bois
- Lot 3 : Couverture - Étanchéité - Bardage
- Lot 4 : Menuiseries Extérieures
- Lot 5 : Menuiseries Intérieures - Serrurerie
- Lot 6 : Plâtrerie - Faux Plafonds
- Lot 7 : Revêtements de Sols Souples - Carrelage - Faïence - Peinture
- Lot 8 : Chauffage - Ventilation - Plomberie
- Lot 9 : Électricité CFO CFA
- Lot 10 : Équipements de Cuisine
- Lot 11 : Terrassements / VRD
- Lot 12 : Espaces Verts
- Lot 13 : Photovoltaïque

Considérant que le montant du marché est supérieur à 300 000 €, soit le seuil fixé dans la délibération n°2020-019-1 du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire, le conseil municipal doit autoriser le Maire à souscrire ledit marché.

La délibération doit comporter obligatoirement la définition et l'étendue du besoin à satisfaire ainsi que le montant du marché.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de construction d'un espace restauration pour le groupe scolaire Alphonse Daudet à Égly,

VU l'estimation du coût prévisionnel des travaux en phase APD s'élevant à 2 389 481,61 € HT,

VU les avis favorables de la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 28 novembre 2024 et le la commission des finances et des affaires administratives, le 4 décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'autoriser le Maire à souscrire un marché pour la construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse Daudet à Égly,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la définition de l'étendue du besoin à satisfaire, et du montant prévisionnel du marché comme mentionnés ci-après :

**Construction d'un espace restauration pour le groupe scolaire Alphonse Daudet à Égly :**  
**Montant estimatif total des travaux 2 389 481,61 € HT.**

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché susmentionné, ainsi que toute décision concernant ses avenants.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 16/12/24  
et de la publication le : 17/12/24  
Le Maire

**Edouard MATT**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire d'Égly**

**Edouard MATT**